



### Assemblées Générales

L'assemblée générale de l'USVM aura lieu le **Judi 8 février 2018 à 19h à la salle du Bicentenaire.**

L'assemblée générale des Anciens d'AFN-FNACA aura lieu le **Mardi 20 février 2018 à 18h30 à la salle du Bicentenaire.**

L'assemblée générale du Comité des Fêtes aura lieu le **Judi 19 avril 2018 à 18h30 à la salle du Bicentenaire.**

### Les Amis des Ecoles

Les Amis des Ecoles organisent un carnaval à la salle Maurice Vérin le **Mercredi 14 février 2018 à partir de 14h et invitent les enfants à venir déguisé. La présence d'un adulte est obligatoire.**



### Le Lalp de Masnières

**Le Vendredi 9 mars 2018** : les jeunes du LALP organisent une vente de pizzas afin de financer leur séjour été 2018 en Haute Savoie. Les pizzas faites maison (à la salle Maurice Vérin le jour même) seront livrées entre 18h et 20h30, livraison à domicile ou possibilité de venir les récupérer sur place. 3 recettes au choix :

3 fromages, reine ou chorizo. 5 € la pizza au choix. Réservation jusqu'au **Mercredi 7 mars** par téléphone ou sms au ☎ 06.08.11.68.43 ou facebook : LALP Masnieres. Merci pour eux.



### Ramassage des Encombrants



ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu **les Lundi 12 mars, Mardi 13 mars et Mercredi 14 mars 2018.** Les déchets devront être facilement chargeables et groupés sur les trottoirs sans gêner la circulation des piétons. **Tous les déchets doivent être déposés la veille du 12 mars ou avant 6 heures le matin.**

**Les déchets autorisés** : les objets volumineux ne pouvant pas entrer dans les bacs tels que les vélos, meubles, matelas, gros cartons, déchets issus du bricolage (ferraille, bois, ...)

**Les déchets interdits** : les produits dangereux (huile de vidange, produits toxiques, pots de peinture...), l'amiante, les pneus, les gravats, les déchets issus d'un chantier à votre domicile réalisé par un professionnel, les déchets de soins (seringue, scalpels ...), les équipements électriques et électroniques (petits et gros électroménagers : four, réfrigérateur, lave-linge, ordinateur, platine CD ...), les déchets verts.

Après le ramassage des encombrants, il serait bon de nettoyer d'un coup de balai la partie de trottoir où vous avez déposé ces déchets. La propreté de notre commune est l'affaire de tous. Merci.

**UCR** : mutuelle communale 

Veillez trouver ci-joint les prochaines permanences de l'UCR les mercredis de 10h à 12h sur rendez-vous en mairie de Masnières : **14 mars, 13 juin, 12 septembre et 10 octobre.**

### Ramassage des Déchets Verts

La collecte hebdomadaire (**tous les vendredis après-midi**) des déchets verts en porte à porte reprendra le **Vendredi 16 mars 2018 pour se terminer le Vendredi 21 décembre 2018.**



**Les déchets verts concernent** les tontes de pelouse, tailles de haies et d'arbustes, feuilles mortes, entretien des massifs, branches d'arbres (10 cm de diamètre maximum).

**Sont exclus** : la terre, le bois peint ou verni, les pots en terre, les souches d'arbres, les fagots d'un volume supérieur à 2m<sup>3</sup>, les liens en plastique et métalliques entourant les fagots.



Les déchets verts doivent être impérativement présentés en fagots liés ou dans une poubelle avec 2 poignées opposées sans couvercle, sans roulettes (maxi 100 L) ou en cartons ouverts **MAIS EN AUCUN CAS EN SACS PLASTIQUES, PAS DE BACS RESERVES AUX DECHETS MENAGERS OU AU TRI SELECTIF ET PAS DE BACS AVEC UNE OUVERTURE RETRECIE.** Les contenants doivent être faciles à soulever et une fois remplis de déchets verts doivent être inférieurs à 25kg sinon ils pourraient ne pas être collectés.

Il est interdit de déposer tout déchet vert ou autre devant les grilles des ateliers municipaux lorsque ceux-ci sont fermés. Afin d'éviter tout désagrément, merci de bien vouloir respecter ces consignes.

### Cérémonie Commémorative du 19 Mars

**A 18h** : rassemblement et départ Place de la mairie, dépôt de gerbes à la stèle des Anciens d'AFN. Vin d'honneur offert par la Municipalité à la salle du Bicentenaire.

### Anciens D'AFN – FNACA Masnières

Les Anciens d'AFN FNACA organisent un repas dansant le **Samedi 24 mars 2018 à 12h à la salle Maurice Vérin**. Le prix du repas est de 35 euros boissons comprises. Ambiance assurée par Arnaud Trannoy. Réservations auprès de M. René CARPENTIER au ☎ 03.27.37.65.72 ou M. Marcel CARON au ☎ 03.27.37.54.09 avant le 05 mars 2018.

### L'ADMR de Rumilly en Cambresis

L'ADMR, la référence du service à la personne

- ❖ Ménage, repassage
- ❖ Aide à la personne
- ❖ Téléassistance Filien ADMR

Le choix du service

- ❖ Prestataire – L'ADMR est employeur du personnel
- ❖ Mandataire – La personne aidée est employeur de son personnel

**PRISE EN CHARGE ET REDUCTIONS D'IMPÔTS POSSIBLES, selon la législation en vigueur.**

ADMR de RUMILLY-ET-ENVIRONS – 258 A rue Charles Gide – 59281 RUMILLY EN CAMBRESIS

Tél : 03.27.37.50.09/Fax : 03.27.74.09.36 – Mail : [admr.rumilly@wanadoo.fr](mailto:admr.rumilly@wanadoo.fr)

Horaires d'accueil : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi- 9h/12h – 14h/17h – Mercredi – 14h/17h – [www.admr.org](http://www.admr.org)

### Les P'tits Bouchons : les coups de pouce de 2017

<b>Alonzo</b> :	160,02 € (siège de bain)	<b>Fabien</b> :	249,00 € (fauteuil Magix)
<b>Clara</b> :	825,80 € (lit médical°)	<b>Davy</b> :	14,50 € (1 kit culinaire)
<b>Steven</b> :	599,00 € (siège élévateur de bain)	<b>Océane</b> :	100,00 € (planche à découper)
<b>Noah</b> :	253,93 € (pour son fauteuil)	<b>Néo</b> :	500,00 € (tricycle électrique)
<b>Donovan</b> :	338,14 € (batteries de fauteuil)	<b>Sébastien</b> :	1000,00 € (système duo voyageur)
<b>Camille</b> :	588,94 € (1 joystick + 1 contacteur)	<b>Davy</b> :	188,00 € (appui tête fauteuil)
<b>Priscilla</b> :	445,00 € (2 rampes d'accès)	<b>Noah</b> :	79,99 € (1 souris scan)

Cela toujours grâce à vous. Tous les bénévoles vous souhaitent une très bonne année 2018.

### Vitesse dans la rue verte et problème de stationnement

Nous vous rappelons que la vitesse dans la rue verte est limitée à 30 km/h. Merci de respecter cette vitesse afin d'assurer la sécurité des riverains et des piétons qui empruntent cette rue. Il est demandé également de respecter les places de stationnement dans la commune en particulier celles situées aux abords des écoles pour ne pas perturber la circulation aux heures d'entrée et de sortie. Merci de votre compréhension.



Le Maire,

Francis NOBLECOURT